

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALHERBASSE
Séance du 27 Mars 2026

Nombre de membres afférents
au Conseil Municipal :

En exercice	19
Présents	19
Pouvoir	0
Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstentions	0

Date de la convocation
27/03/2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, -----

Le 27 du mois de Mars à 19h00, -----

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie de Valherbasse à Montrigaud, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de **BRET Vincent**, Maire.

Présents : JANTON Joëlle, DUC Gwendoline, DUC Bernard, CHARVAT Patrick, MOULIN Norbert, MALLÉN-HERNANDEZ Aurélie, VERT Florian, BOUSSAHELA Méghane, MANIN Philippe, BUTIN Elodte, EYNARD David, BRET Christiane, JOHANIS Pauline, AMETTE Philippe, POLLIEN Karen, GIORDANENGO Edith,

Absents excusés :

Absents :

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : DUC Gwendoline

DÉLIB. N° 023-2026

OBJET : FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Vu l'article L2122-1 du Code général des collectivités territoriales qui dispose :

« Il y a, dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du conseil municipal ».

Vu l'article L2122-2 du Code général des collectivités territoriales qui dispose :

« Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ».

L'effectif légal du conseil municipal de la commune de Valherbasse étant de 19, il ne peut y avoir plus de 5 adjoints au maire. Le maire propose de fixer le nombre à 4.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- DECIDE de fixer à 4 le nombre des adjoints de la commune de Valherbasse ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits par les conseillers municipaux présents ou représentés.

Extrait certifié conforme

Fait à Valherbasse, le 27/03/2026

Le Maire

